

COMMISSION DE GESTION DES COMPÉTITIONS ET DES RÈGLEMENTS DU DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

Le couvre-feu décrété sur Toulouse et sa périphérie, à compter du 18 octobre 2020, a eu une incidence directe sur nos compétitions départementales par le fait que des licenciés opérant dans nos équipes ou dans nos clubs résident ou travaillent sur TOULOUSE. De fait pour répondre à tous les cas de figure liés à cette situation, la commission des compétitions, dès le 19 octobre, avait pris comme mesure de faire jouer toutes les rencontres du vendredi et du samedi le dimanche à 15h00 et les levers de rideaux à 13H00.

Malheureusement, le nombre de personnes touchées par ce virus augmentant rapidement, les derniers coups de sifflets sur un terrain se firent entendre le dimanche 25 octobre 2020 puisque dans la semaine qui suivait les compétitions furent mises à l'arrêt.

SAISON 2020 / 2021**✓ CHAMPIONNATS :**

A la date du 25 octobre 2020, 165 rencontres avaient eu lieu :

- D1 – P. U : 42 rencontres
- D2 – P. A : 24 rencontres
- D2 – P. B : 30 rencontres
- D3 – P. A : 34 rencontres
- D3 – P. B : 35 rencontres

✓ COUPES :

Coupe de France : 29 équipes se sont engagées, sans concertation avec notre district, deux équipes ont été reversées dans les districts voisins, MIRANDE dans les Hautes-Pyrénées et PUJAUDRAN dans la Haute-Garonne.

- 1^{er} Tour : 11 clubs qualifiés
- 2^{ème} Tour : 6 clubs qualifiés
- 3^{ème} Tour : 3 clubs qualifiés
- 4^{ème} Tour : 2 clubs qualifiés (FLEURANCE et VIC-FEZENSAC)
- 5^{ème} Tour : FLEURANCE est éliminé par COLOMIERS (N2) ET VIC-FEZENSAC est éliminé par CASTANET (N3)

Coupes du District du Gers :

La Coupe SAVOLDELLI et le Challenge District ayant été annulé pour la saison, seuls les tours de cadrage ont pu avoir lieu avec 06 rencontres pour la coupe du GERS et 09 rencontres pour la Coupe des Réserves.

INFORMATIONS**Décision relative aux conséquences de la « saison blanche » sur l'application de certaines dispositions des textes fédéraux (Comité Directeur F.F.F. du 06 mai 2021)**

Vu les Statuts et les Règlements Généraux de la F.F.F.,

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football,

Rappelle que lors de sa réunion du 24 mars 2021, il a décidé de prononcer l'arrêt définitif des compétitions de la saison 2020/2021 (à l'exception de certaines compétitions, expressément listées dans sa décision) et d'acter le fait qu'il n'y

aurait donc ni accessions ni relégations pour la saison en cours, dans les championnats concernés par cette décision de « saison blanche »,

Rappelle qu'il avait indiqué que les différents impacts de cette décision, notamment au regard des questions qui peuvent se poser sur l'application de certaines dispositions des textes fédéraux, seraient abordés ultérieurement,

Précise que ce sujet a alors été discuté dans le cadre de groupes de travail au cours des dernières semaines, lesquels ont transmis au Comité Exécutif un certain nombre de propositions ou préconisations sur les différents thèmes qui avaient été identifiés,

Considérant en conséquence que le Comité Exécutif adopte les décisions suivantes, qui s'appliquent aux championnats arrêtés en 2020/2021, classées ci-après de manière thématique,

✓ COMPETITIONS

1. Composition des championnats

La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve du point 2 ci-dessous.

Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.

2. Vacances

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

REPRISE DES COMPÉTITIONS

Même si nous sommes suspendus à une actualité covidienne et ses divers protocoles, nous sommes tous impatients de nous retrouver sur les terrains,

Il n'y aura pas de Coupe d'Occitanie à nouveau la saison prochaine, nous espérons pouvoir programmer toutes les Coupes du District du Gers.

Voici les dates déjà programmées :

Coupe de France :

- 28/08/2021,
- 04/09/2021,
- 19/09/2021,

Championnats :

- Seniors : 11 septembre 2020
- Féminines : 18 Septembre 2020

Le Président de la Commission

Franck BRANA